

# Réunion des Délégués Syndicaux et des représentants des employeurs

Vendredi 24 avril 2020

Dans le contexte actuel, les délégués syndicaux et les représentants des employeurs, de la DR IDF Est, ont une réunion hebdomadaire afin de veiller à la bonne mise œuvre des consignes particulières et pour remonter les problématiques rencontrées sur le terrain. A ce jour sur notre DR, la médecine du travail comptabilise 38 agents qui sont, soit considérés comme des cas contacts, présumés ou avérés. Les chiffres sont toujours en baisse et c'est une bonne nouvelle. Nous sommes la Direction Régionale de France, la plus touchée par l'épidémie COVID-19.

Les délégués syndicaux de la CFE CGC, de la CFDT, de FO et de la CGT étaient présents.

### ❖ Voici la liste des points abordés ce jour :

- ✓ La Direction nous informe qu'elle réfléchit aux conditions de reprise de l'activité (PRA) en lien avec le CSE-C prévu le 4 mai prochain. Voici un exemple des points évoqués par les employeurs : ceux qui le souhaitent pourront rester en télétravail, les employeurs fourniront des masques aux agents, est ce qu'ils vont installer des barrières en Plexiglas entre les bureaux, comment utiliser les ascenseurs, ect.  
⇒ **La Délégation CGT se penchera cette question lors du CSE extraordinaire du 7 mai.**
- ✓ Concernant les visites de sites qui ont lieu cette semaine à la demande de la délégation CGT. Elles ont lieu sur les sites de Noisy le sec, Courcouronnes Bois Briard, Melun et Villeneuve le roi.  
⇒ **La Délégation CGT alerte la Direction sur les points qu'elle a pu remarquer qui n'étaient pas conformes aux prescrits à savoir : l'utilisation de produits ménagers sur lesquelles la normes NF14476 n'est pas inscrite, la méconnaissance des fiches réflexes Enedis par les agents de nettoyage etc. La situation n'est pas identique sur chaque site de travail et il y a des endroits où cela se passe bien et dans le respect des règles.**
- ✓ Nous demandons l'application de l'indemnité de « travaux pénibles et salissants » correspondants à 19,45 €/jour, pour les agents qui ont travaillé sur le terrain.
- ✓ La Délégation CGT demande que tous les agents en télétravail bénéficient de la prime correspondante de 100€ bruts, même ceux qui n'ont pas signé la convention correspondante, ainsi que l'indemnité de « fermeture de cantine » pour les repas du midi.
- ✓ Malgré le fait que le Directeur ait été avisé le 21 avril, par l'Inspection du Travail, qu'il devait respecter la libre circulation des élus du personnel malgré le confinement. La Direction maintient son refus de délivrer des autorisations permanentes et de ne les faire qu'au cas par cas. Extrait du courrier de l'Inspectrice du Travail : « *En aucun cas, la période de crise actuelle pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, ne peut remettre en cause l'ordre public social.* »

⇒ Monsieur PAOLETTI s'obstine à délivrer des autorisations ponctuelles aux élus ce qui relève d'une entrave au bon déroulement de l'exercice des élus.

## ❖ Questions restées sans réponses à ce jour :

- ✓ Nous demandons, pour la énième fois, à la Direction qu'elle est sa position sur la demande du Premier Ministre que les entreprises qui ont un accord d'intéressement versent une prime exceptionnelle de 2000 € à leurs agents.  
⇒ La Direction nous informe que des discussions sont en cours au niveau national.
- ✓ La Délégation CGT avait informé la Direction que le système de radio SOMERO n'était présent au CAD.  
⇒ La Direction nous informe qu'elle a fait remonter l'information mais pas d'avancée à ce jour.
- ✓ Concernant les nouvelles consignes sur l'utilisation et les lavages des vêtements image de marque.  
⇒ **La Délégation CGT demande à ce que chaque agent ait une nouvelle dotation afin de commencer le comptage des lavages à zéro, puisque la fiche demandant à chaque agent de comptabiliser le nombre de lavage n'a été mise en place que cette semaine.**  
⇒ La Direction a fait remonter cette demande au niveau national et les commandes de nouvelles dotations sont en cours.
- ✓ La CGT demande si des vêtements qui seraient enfermés dans un placard depuis plusieurs années garderaient les mêmes propriétés de sécurité ?  
⇒ La Direction nous informe que seules des conditions de stockage en milieu humide pourraient dégrader les vêtements.

**La délégation CGT est, et restera à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et porter toutes vos revendications. N'hésitez pas à nous contacter !**

**Prochaine réunion en intersyndicale, le jeudi 30 avril 2020.**